

## Séminaire de formation continue

**Mercredi 24 avril 2024 et jeudi 25 avril 2024,**

**les deux jours de 13h45 à 17h30**

**en présentiel au Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne  
ou en ligne sous la forme de webinaire**

## Questions tirées de la pratique notariale relatives à la capacité civile et à la capacité de discernement

Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers collègues,

Le droit de la protection de l'adulte est en vigueur depuis une bonne dizaine d'années et s'est établi dans la pratique. Il se concentre notamment sur les questions de la capacité civile et de la capacité de discernement. De leur côté, les notaires doivent vérifier la capacité civile des parties lorsqu'ils authentifient des actes juridiques. Clarifier la question de la majorité et l'absence de mesures de protection de l'adulte limitant l'exercice des droits civils ne pose guère de problèmes. En revanche, l'examen de la capacité de discernement s'avère beaucoup plus difficile. La capacité de discernement est une condition essentielle de la capacité d'exercer ses droits civils et donc de la conclusion d'actes juridiques. Elle doit être comprise de manière relative, tant sur le plan matériel que temporel. De quelles possibilités de clarification l'officier public dispose-t-il en ce qui concerne la capacité de discernement et comment doit-il procéder concrètement?

C'est l'occasion pour l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale de l'Université de Berne** de vous inviter au séminaire de formation continue 2024 qui aura pour thème «Questions tirées de la pratique notariale relatives à la capacité civile et à la capacité de discernement».

La manifestation se déroulera en présentiel les mercredi et jeudi 24 et 25 avril 2024, chaque fois selon le même programme. Elle sera en outre proposée en ligne sous forme de webinaire le jeudi 25 avril 2024.

Le séminaire débutera par une présentation de la capacité de discernement et de son évaluation d'un point de vue médical et éthique. Suivront des explications sur la capacité civile et la capacité de discernement d'un point de vue juridique, notamment sur les tâches du notaire lors de la vérification y relative. Ensuite, l'importance de la capacité civile et de la capacité de discernement pour l'APEA sera traitée en relation avec le notariat. La conférence se terminera par des explications sur la capacité civile et la capacité de discernement du point de vue des banques.

Outre la possibilité de discuter, les participants/es à la conférence ont la possibilité d'adresser des questions aux intervenants/es au préalable. Pour ce faire, veuillez utiliser la boîte de dialogue correspondante lors de l'inscription. Dans la mesure du possible, les questions seront traitées lors des exposés.

## 1. Programme – thèmes, horaire, direction

Heure	Thème / programme
13h45	Ouverture / salutations de Madame Simone Mülchi, présidente de l'Association des notaires bernois (ANB)
14h00	<b>Capacité de discernement et évaluation d'un point de vue médical et éthique</b> PD Dr. med. Dr. phil. Manuel Trachsel
14h45	<b>La capacité civile et la capacité de discernement d'un point de vue juridique, notamment les tâches du notaire lors de la vérification de la capacité de discernement</b> Prof. Dr. Stephan Wolf
15h30	Pause
16h15	<b>Importance de la capacité civile et de la capacité de discernement pour l'APEA en relation avec le notariat</b> Dr. Yvo Biderbost
17h00	<b>La capacité civile et la capacité de discernement du point de vue des banques</b> Ariane Ryser (pas de contribution écrite dans la publication du séminaire)
17h20	Discussion
17h30	Fin du séminaire

### Langue, Traduction

- Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi 25 avril 2025 (également webinaire).

## **Direction du séminaire**

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne.

## **2. Conférencière / conférenciers**

- 2.1. Capacité de discernement et évaluation d'un point de vue médical et éthique  
***PD Dr. med. Dr. phil. Manuel Trachsel, Chef du Département Éthique clinique, Hôpital universitaire de Bâle (USB) et Cliniques psychiatriques universitaires (UPK) Bâle; Privatdozent Bioéthique et Éthique médicale, Faculté de médecine, université de Bâle***
- 2.2. La capacité civile et la capacité de discernement d'un point de vue juridique, notamment les tâches du notaire lors de la vérification de la capacité de discernement  
***Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne***
- 2.3. Importance de la capacité civile et la capacité de discernement pour l'APEA en relation avec le notariat  
***Dr. iur. Yvo Biderbost, Chef du Service juridique de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de la ville de Zurich, Chargé d'enseignement aux universités Lucerne, Fribourg et Zurich***
- 2.4. La capacité civile et la capacité de discernement du point de vue des banques  
***Ariane Ryser, Avocate, Chef de longue date Service juridique & Compliance Banque Cantonale Bernoise SA***

## **3. Dates et lieux**

Mercredi 24 avril 2024 et jeudi 25 avril 2024 de 13h45 à 17h30

**Konferenzzentrum Egghölzli Berne**, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne,  
ou le jeudi 25 avril 2024 possibilité supplémentaire de suivre le séminaire **en ligne sous forme de webinaire** (prière de préciser lors de l'inscription).

Il est recommandé d'utiliser les transports publics :

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“)
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“).

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

#### 4. Informations concernant le webinaire du jeudi 25 avril 2024

Le jeudi 25 avril 2024 le séminaire pourra être suivi également en ligne de 13h45 à 17h30 sous la forme d'un webinaire. Celui-ci sera enregistré sous forme de podcast en allemand (possibilité de le visualiser après la manifestation jusqu'au lundi 27 mai 2024 12h00 (fonction intitulée «catch-up» sur le site [www.bernernotar.ch](http://www.bernernotar.ch))). Pour pouvoir participer au webinaire vous aurez uniquement besoin d'un terminal numérique avec haut-parleurs/écouteurs et d'un accès internet. Vous recevrez toutes les informations nécessaires la veille de la manifestation (24 avril 2024) à l'adresse électronique que vous aurez fournie lors de votre inscription.

#### 5. Publication du séminaire et documentation

La publication du séminaire (y compris le code pour le E-book) ainsi que les autres documents (liste des participants) vous seront remis en début de séminaire, respectivement seront envoyés par la poste aux participants au webinaire

#### 6. Frais d'inscription

CHF 350.—	pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, de l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires
CHF 140.—	pour les stagiaires notaires
CHF 390.—	pour les autres participants/es

Les frais d'inscription comprennent la publication du séminaire en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 25 avril 2024.

#### 7. Inscriptions et aspects administratifs

La manifestation se tiendra dans le respect des éventuelles prescriptions Covid-19 en vigueur à ce moment-là. Les modifications correspondantes restent réservées.

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung »

**L'inscription se fait par la voie électronique ([www.bernernotar.ch](http://www.bernernotar.ch)) jusqu'au lundi 15 avril 2024 au plus tard.**

- Séminaire en présentiel : prière d'indiquer sur l'inscription la date où vous souhaitez participer en priorité et si une éventuelle participation à l'autre date serait possible en deuxième priorité.
- Séminaire en ligne (uniquement le jeudi 25 avril 2024) : Prière d'indiquer votre participation au webinaire sur l'inscription.

Le formulaire « Confirmation de participation/ attestation d'inscription » ainsi que la facture pour les frais d'inscription vous seront adressés par e-mail dès réception de votre inscription.

Nous vous remercions de bien vouloir imprimer le formulaire « Confirmation de participation/ attestation d'inscription» et le remettre au séminaire.

En cas d'empêchement, le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé

Berne, novembre 2023

**ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS**  
Le Comité

**Institut de Droit Notarial et de Pratique  
Notariale de l'Université de Berne**